

LE DIRECTEUR GENERAL

DELEGATION DE SIGNATURE TEMPORAIRE

Je soussigné Godefroy BEAUVALLET, agissant en qualité de Directeur Général de l'Ecole nationale supérieure des mines de Paris,

- Vu le décret n°91-1033 du 8 octobre 1991 modifié relatif à l'Ecole nationale supérieure des mines de Paris et notamment son article 18-10° ;
- Vu le décret n° 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment son article 10 ;
- Vu le décret du 5 août 2024 du Président de la République portant nomination du directeur général de l'Ecole nationale supérieure des mines de Paris ;

Considérant l'absence temporaire de Monsieur Florent Di Meglio, Directeur par intérim du Centre Automatique et Systèmes (CAS), pour une durée de trois semaines à compter du 8 mai 2026,

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Madame **Pauline BERNARD**, Chargée d'Enseignement et de Recherche – Maître-assistante, à l'effet de signer les actes et documents strictement nécessaires au bon fonctionnement du Centre Automatique et Systèmes, en l'absence de Monsieur Florent Di Meglio.

Article 2

Cette délégation est accordée dans les limites suivantes :

- Dépenses : dans la limite de 1 000 euros HT par engagement ;
- Recettes : dans la limite de 50 000 euros HT par acte.

Sont exclus du champ de la présente délégation :

- les actes engageant la responsabilité de Mines Paris au-delà des seuils précités ;
- les décisions à caractère stratégique relevant de la compétence du Directeur par intérim du Centre ;
- les actes susceptibles de conduire à une révision du budget alloué au Centre.

Madame Pauline Bernard rend compte au Directeur par intérim du Centre Automatique et Systèmes, des actes signés dans le cadre de la présente délégation.

Article 3

La présente délégation ne constitue pas une délégation de pouvoirs et ne confère donc à son bénéficiaire qu'un pouvoir limité au mandat de signature.

Article 4

La présente délégation est accordée à titre strictement temporaire.

Elle prend effet à compter du 8 mai 2026 et prendra fin de plein droit au terme de la période d'absence de Monsieur Florent Di Meglio, soit au plus tard le 1^{er} juin 2026, sauf retrait anticipé.

Article 5

La présente délégation sera publiée et notifiée selon les modalités en vigueur au sein de Mines Paris

Fait à Paris, le 6 mai 2026

Le Directeur Général
Monsieur Godefroy BEAUVALLET

Le Délégué
Madame Pauline BERNARD
Bon pour accord